

BRÈVES ÉCONOMIQUES

Allemagne

Une publication du SER de Berlin – n°6/2026

Le chiffre à retenir

+34 Md€

Hausse prévue des dépenses de défense et de sécurité de l'État fédéral entre 2026 et 2027 selon le projet de budget fédéral 2027 présenté par la coalition le 6 juillet.

Sommaire

Le chiffre à retenir

Actualité financière

Marchés financiers

Nouvelles acquisitions par Deutsche Börse
Projet d'imposition des crypto-actifs

Régulation financière

Proposition de suppression du sSyRB
Cadre juridique du 28^e régime pour les entreprises
Transposition de IRRD
Historique du fonds complémentaire de garantie des dépôts

Banques et assurances

Unicredit détient près de 50 % des droits de vote de Commerzbank
Évaluation du coût des fraudes CumCum et CumEx

Actualité macroéconomique

Brèves

Paquet de mesures « pour la relance et l'emploi »
Réforme de l'assurance maladie
Projet de budget fédéral 2027
Chiffres du marché du travail

Point de conjoncture

Prévisions économiques et budgétaires annuelles
Indicateurs conjoncturels mensuels
Graphiques clés

Actualité financière

Marchés financiers

Nouvelles acquisitions par Deutsche Börse. La bourse de [Francfort](#) poursuit ses achats dans le secteur des activités d'indices en acquérant Singapore Exchange (SGX) Scientific Beta pour la somme de 23 M€, selon des informations de presse. Début 2026, Deutsche Börse avait acquis Family Office Access et la plateforme d'indice W+.

Projet d'imposition des crypto-actifs. Dans le cadre de la présentation du projet de budget fédéral 2027, le gouvernement fédéral a annoncé une réforme de la taxation des crypto-actifs. La plus-value réalisée lors de leur vente devrait désormais être imposée comme un revenu du capital, au taux de 26,375 %, alors qu'elle était jusqu'à présent imposée au barème de l'impôt sur le revenu et ce uniquement si la cession avait lieu dans un délai inférieur à un an.

Régulation financière

Proposition de suppression du sSyRB. Dans son paquet de mesures « pour la relance et l'emploi » présenté le 2 juillet 2026 (*cf. infra*), la coalition gouvernementale prévoit la suppression au 1^{er} janvier 2027 du coussin de fonds propres pour le risque systémique sectoriel. Ce coussin a été mis en œuvre en février 2023 à hauteur de 2 % des actifs pondérés des risques sur les prêts hypothécaires résidentiels, ramené à 1 % depuis le 1^{er} mai 2025. Le gouvernement passe ainsi outre l'équivalent allemand du Haut Conseil de stabilité financière (AFS), qui recommande dans son dernier [rapport](#) (publié le 1^{er} juillet 2026) de conserver le taux de 1 % du sSyRB en raison de « la part relativement importante de nouveaux crédits présentant des ratios d'endettement élevés laissant entrevoir des risques potentiels ».

Cadre juridique du 28^e régime pour les entreprises. La confédération des banques allemandes ([DK](#)) critique les propositions concernant le droit de l'insolvabilité présentées dans le projet de rapport de la commission des affaires juridiques du Parlement européen. Elle les estime inadaptées, car affaiblissant entre autres le droit des créanciers. A son avis, le droit de l'insolvabilité ne devrait pas, dans un premier temps, être introduit dans le projet « EU Inc. ».

Transposition de IRRD. Le [projet de loi](#) (VSAAG) de transposition de la directive établissant un cadre pour le redressement et la résolution des entreprises d'assurance et de réassurance (IRRD) a été discuté en commission des finances du Bundestag le 6 juillet dernier. Il prévoit de s'appuyer sur les dispositifs de garantie déjà existants dans les secteurs de l'assurance vie (*Protektor*) et de l'assurance maladie (*Medicator*). Le système sera complété par un nouveau dispositif de garantie pour le secteur de l'assurance dommages et accidents. En outre, un nouveau mécanisme de liquidation

pour l'ensemble du secteur sera mis en place, alimenté par des contributions ex-post versées.

Historique du fonds complémentaire de garantie des dépôts. Le fonds complémentaire de garantie des dépôts ([ESF](#)), créé en 1976 par la fédération des banques commerciales (*BdB*) à la suite de la faillite de la banque Herstatt, est intervenu, lors des 50 dernières années, 75 fois et a versé 36 Md€ d'indemnisation aux déposants concernés. Il a dû réduire au fil des ans le champ des bénéficiaires et son niveau d'indemnisation qui atteint aujourd'hui au maximum 3 M€ pour un particulier et 30 M€ pour une entreprise, au-delà des 100 000 € garantis par la législation européenne.

Banques et assurances

Unicredit détient près de 50 % des droits de vote de Commerzbank. [Unicredit](#) a annoncé que son offre publique d'échanges (OPE), lancée le 5 mai dernier, s'était soldée par l'acquisition supplémentaire de 17,60 % du capital de Commerzbank, portant ainsi ses droits de vote dans la banque allemande à 49,65 %. En dépit de cette majorité de fait, [Commerzbank](#) a de nouveau dénoncé la méthode – s'appuyant selon elle essentiellement sur des ententes avec d'autres banques – employée par Unicredit pour réaliser l'OPE (cf. Berlin Eco n°5/2026) et a invoqué la défense de ses salariés et des PME allemandes. Lors de sa [conférence de presse d'été](#), le chancelier Friedrich Merz a cependant déclaré que le gouvernement ne s'opposait pas à une fusion avec Unicredit et qu'il dialoguerait avec son PDG, Andrea Orcel. F. Merz a fait savoir qu'il tenait à ce que Commerzbank continue à financer le *Mittelstand* et le commerce extérieur allemands et que la participation de l'État dans la banque allemande n'était pour l'instant pas remise en question.

Évaluation du coût des fraudes CumCum et CumEx. La BaFin a réalisé auprès d'une partie des entreprises financières qu'elle supervise (1 267 établissements de crédit, 542 compagnies d'assurance et 58 sociétés d'investissements) une étude sur le coût passé et à venir des fraudes fiscales CumCum et CumEx. Elle publie pour la première fois cette étude qu'elle a effectuée pour la 4^e fois. Le coût total pour ces entreprises atteindrait 7,01 Md€, dont 41 % seraient des dépenses encore à venir (créances fiscales, amendes...). L'essentiel du coût total revient aux établissements de crédit, les assureurs n'étant concernés qu'à hauteur de 750 M€.

Actualité macroéconomique

Brèves

Paquet de mesures « pour la relance et l'emploi ». La coalition gouvernementale a présenté le 2 juillet un [paquet](#) de 34 mesures en faveur de l'économie. En matière de fiscalité, le paquet prévoit un allègement de l'impôt sur le revenu à compter du 1^{er} janvier 2027 en faveur des ménages aux revenus modestes et moyens, pour un coût budgétaire estimé à 10 Md€ par an. En contrepartie, la coalition annonce le renforcement de la taxation des hauts revenus, la hausse de la fiscalité forfaitaire des *minijobs*, une réduction de l'avantage fiscal pour travaux à domicile, ainsi qu'une ponction temporaire sur les bénéfices de la KfW à hauteur de 500 M€ en 2027 et en 2028. Sur le marché du travail, la coalition prévoit des mesures de flexibilisation du droit du travail en assouplissant des règles de licenciement, en rehaussant temporairement la durée maximale des CDD sans motif et en promouvant le travail les dimanches et les jours fériés. La coalition entend par ailleurs durcir les procédures d'octroi des arrêts maladie et accélérer les transitions professionnelles en mobilisant les outils de l'Agence fédérale du travail. Enfin, sur le volet social, la coalition confirme son intention de mettre en œuvre les propositions formulées le 23 juin par la commission pour la réforme des retraites (cf. Berlin Eco n°5/2026). Elle prévoit également un rehaussement des aides aux familles ainsi qu'un plan d'action contre la fraude aux prestations sociales.

Réforme de l'assurance maladie. La [loi](#) « de stabilisation des taux de cotisation de la branche maladie », dont le projet avait été présenté par la coalition le 29 avril (cf. Berlin Eco n°4/2026), a été adoptée par le Parlement le 10 juillet. La loi introduit diverses mesures visant à combler le déficit de la branche maladie, appelé à s'accroître au cours des années à venir. D'une part, la loi met à contribution les acteurs du système de santé, en plafonnant la croissance des dépenses hospitalières et de la médecine de ville et en relevant la contribution sur les médicaments versée par les laboratoires pharmaceutiques aux caisses d'assurance maladie. D'autre part, la réforme renforce la participation des cotisants et des patients au financement de l'assurance maladie en rehaussant le plafond de l'assiette de la cotisation maladie, en réduisant l'affiliation gratuite des conjoints ou encore en revalorisant les restes-à-charge sur les médicaments notamment. L'État fédéral s'engage quant à lui à compenser davantage le financement des cotisations des bénéficiaires de *minima* sociaux. Par ailleurs, dans le cadre de cette réforme, la coalition a annoncé la création à compter de 2027 d'une taxe sur les boissons sucrées, qui sera toutefois introduite par un texte de loi distinct.

Projet de budget fédéral 2027. Le gouvernement fédéral a présenté le 6 juillet le [projet de budget fédéral 2027](#), s'accompagnant d'une trajectoire budgétaire à horizon 2030.

En tenant compte du budget régulier de l'État fédéral ainsi que de ses principaux fonds spéciaux (fonds « Bundeswehr », fonds « climat et transformation » et nouveau fonds « infrastructures » introduit en 2025), les dépenses totales de l'échelon fédéral atteindraient 669 Md€ en 2027, en hausse de 36 Md€ par rapport aux montants budgétés en loi de finances pour 2026. Les dépenses continueraient ensuite de progresser sur l'horizon de programmation jusqu'à 710 Md€ en 2030. La hausse des dépenses serait essentiellement portée par les dépenses de défense et de sécurité, progressant de 34 Md€ pour s'établir à 160 Md€ en 2027 puis 200 Md€ en 2030 – la coalition s'engageant à atteindre dès 2029 la cible OTAN de 3,5 % du PIB consacrés à la défense. En corollaire, le déficit de l'échelon fédéral se creuserait fortement, excédant 200 Md€ dès 2027 (soit 4,3 % du PIB en ordre de grandeur) et atteignant 220 Md€ en 2030. La coalition anticipe par ailleurs une augmentation rapide de la charge d'intérêt de la dette, en hausse de 12 Md€ dès 2027 pour s'établir à 42 Md€, puis dépassant 80 Md€ en 2030. En revanche, les investissements fédéraux, qui demeurent partiellement contraints par le frein à la dette, resteraient relativement stables sur l'horizon de programmation, à 117 Md€ en moyenne entre 2027 et 2030 contre 118 Md€ en 2026.

Chiffres du marché du travail. Selon le [rapport](#) mensuel de l'agence fédérale du travail, le nombre de personnes au chômage a diminué en juin (-0,1% sur un mois en données corrigées de la variation du nombre de jours ouvrés), la progression du chômage décélérant également en glissement annuel. Pour autant, le marché de l'emploi reste dégradé en mai (dernier mois disponible) avec un recul de 180 000 personnes en glissement annuel. Le recul de l'emploi salarié dans l'industrie manufacturière (-174 000 en glissement annuel en avril, dernier mois disponible à ce niveau de granularité) n'est qu'en partie compensé par la progression de l'emploi dans les services (+155 000 dans les soins, le social et les services publics). Les perspectives d'emploi demeurent assombries : le baromètre de l'emploi de [l'ifo](#) recule à nouveau en juin à 92,3 (-1,6 point), alors qu'il s'était ressaisi en mai (à 93,9 points). Dans ce contexte, la présidente de l'agence fédérale du travail Andrea Nahles a accueilli positivement le paquet de réformes présenté par la coalition le 2 juillet (*cf. supra*), prévoyant notamment des mesures de flexibilisation susceptibles selon l'agence de « donner un coup de pouce » au marché du travail.

Point de conjuncture

Prévisions économiques et budgétaires annuelles

Source	Date de publication	2025	2026	2027	2028
Croissance (%) (non-cjo)					
Bundesbank juin 2026	12/06/2026	0,2	0,7	0,9	1,2
OCDE juin 2026	03/06/2026	0,2	0,9	1,2	-
Conseil des Sages mai 2026	27/05/2026	0,2	0,5	0,8	-
Commission européenne mai 2026	21/05/2026	0,2	0,6	0,9	-
Inflation (%) (IPCH)					
Bundesbank juin 2026	12/06/2026	2,3	2,9	2,7	1,9
OCDE juin 2026	03/06/2026	2,3	2,7	2,8	-
Conseil des Sages mai 2026	27/05/2026	2,3	3,1	2,8	-
Commission européenne mai 2026	21/05/2026	2,3	2,9	2,7	-
Solde public (% du PIB)					
Bundesbank juin 2026	12/06/2026	-2,8	-4,4	-4,8	-4,9
OCDE juin 2026	03/06/2026	-2,7	-3,5	-4,0	-
Conseil des Sages mai 2026	27/05/2026	-2,7	-3,7	-4,3	-
Commission européenne mai 2026	21/05/2026	-2,7	-3,7	-4,1	-
Dettes publiques (% du PIB)					
Bundesbank juin 2026	12/06/2026	63,5	-	-	69,6
OCDE juin 2026	03/06/2026	63,4	65,5	67,9	-
Conseil des Sages mai 2026	27/05/2026	63,5	65,4	67,5	-
Commission européenne mai 2026	21/05/2026	63,5	65,8	68,0	-

Indicateurs conjoncturels mensuels

Indicateur	Source	2026-03	2026-04	2026-05	2026-06
Activité					
Ventes au détail (% évol. sur un mois, en volume, cvs-cjo)	Destatis	0,0	-0,4	1,1	-
Production industrielle (% évol. sur un mois, en volume, cvs-cjo)	Destatis	-0,1	0,2	0,9	-
Prix à la consommation					
Inflation (% évol. en g.a., déf. nat.)	Destatis	2,7	2,9	2,6	2,3
Inflation sous-jacente (% évol. en g.a., déf. nat.)	Destatis	2,5	2,3	2,5	2,5
Commerce extérieur					
Exportations (% évol. sur un mois, en valeur, cvs-cjo)	Destatis	0,3	0,8	0,9	-
Importations (% évol. sur un mois, en valeur, cvs-cjo)	Destatis	4,5	1,1	-2,5	-
Marché du travail					
Personnes au chômage (évol. en g.a., en milliers, cvs, déf. nat.)	BA	55	77	30	20
Personnes en emploi (évol. en g.a., en milliers, cvs, déf. nat.)	BA	-183	-193	-180	-
Climat des affaires					
Baromètre du climat des affaires (indice base 100 = 2015, cvs)	ifo	86	85	85	86
Baromètre de l'emploi (indice base 100 = 2015, cvs)	ifo	93	91	94	92

déf. nat. : définition nationale

g.a. : glissement annuel

cvs : corrigé des variations saisonnières

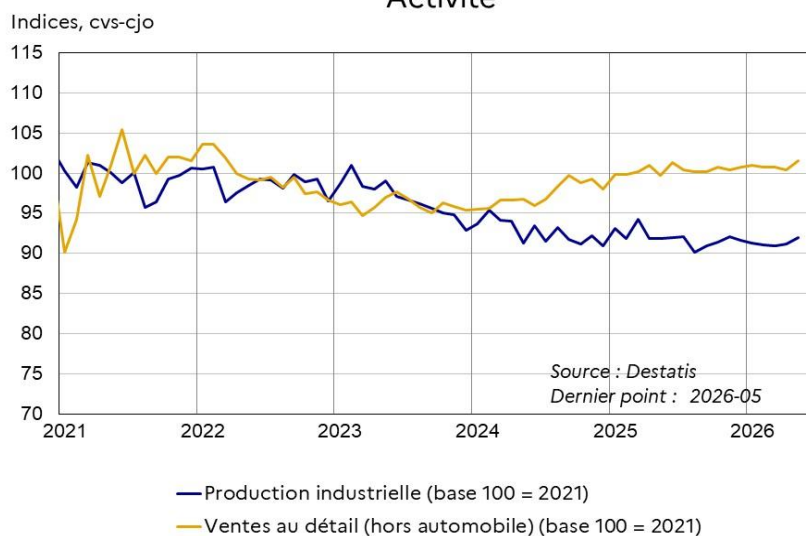
cjo : corrigé des jours ouvrés

Inflation sous-jacente : hors alimentation et énergie

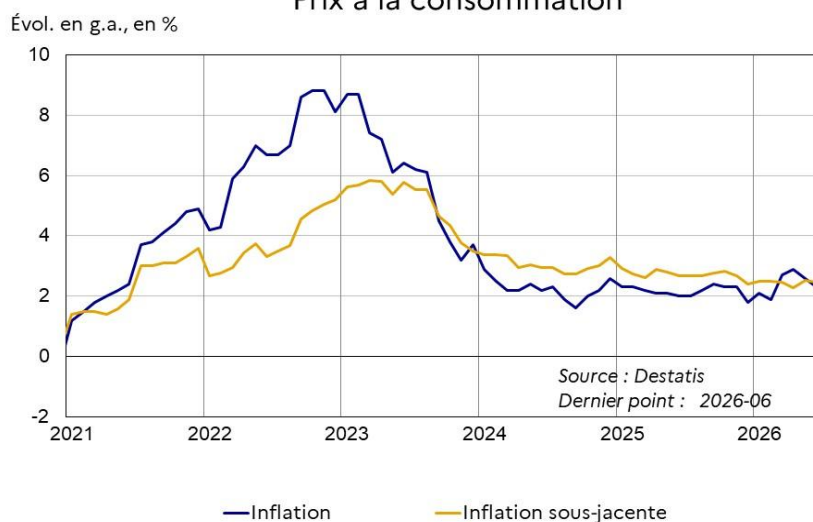
BA : Agence fédérale du travail (Bundesagentur für Arbeit)

Graphiques clés

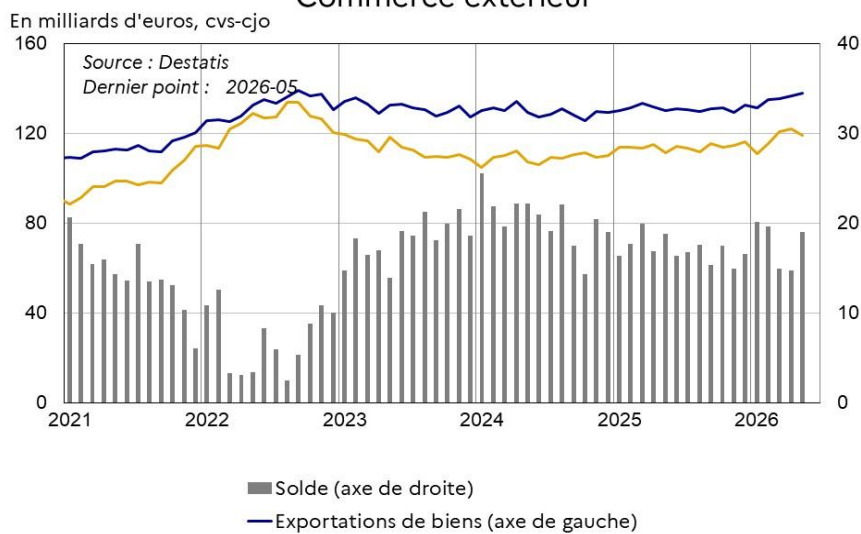
Activité



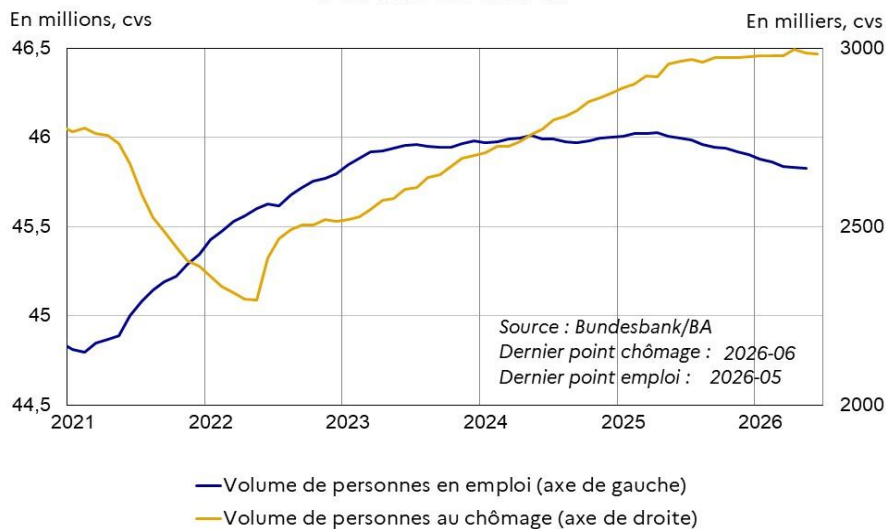
Prix à la consommation



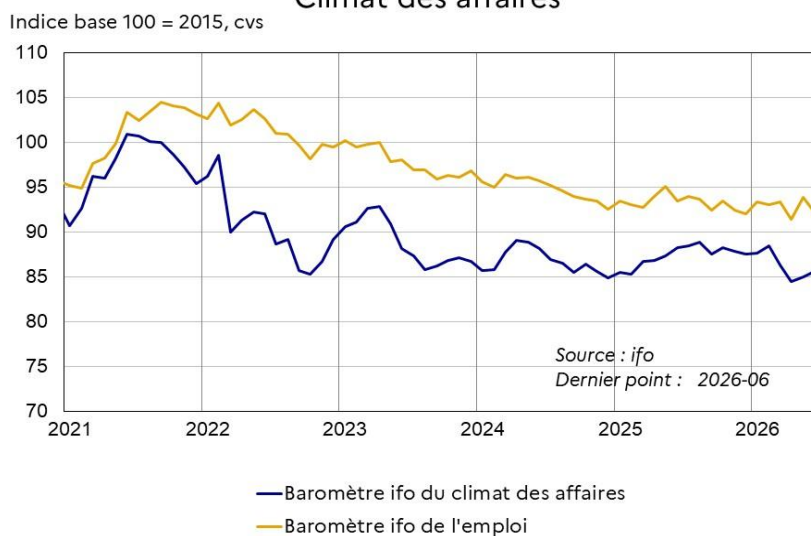
Commerce extérieur



Marché du travail



Climat des affaires



La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

<https://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international>

Responsable de la publication : Service économique de Berlin

Jérôme Brouillet, Baptiste Royer

Rédaction : François Brunet, Anita Gandon, Mahé-Anthony Gélibert, Thomas Goujat-Gouttequillet, Lucie Petit, Laurence Rambert

Abonnez-vous : berlin@dgtresor.gouv.fr